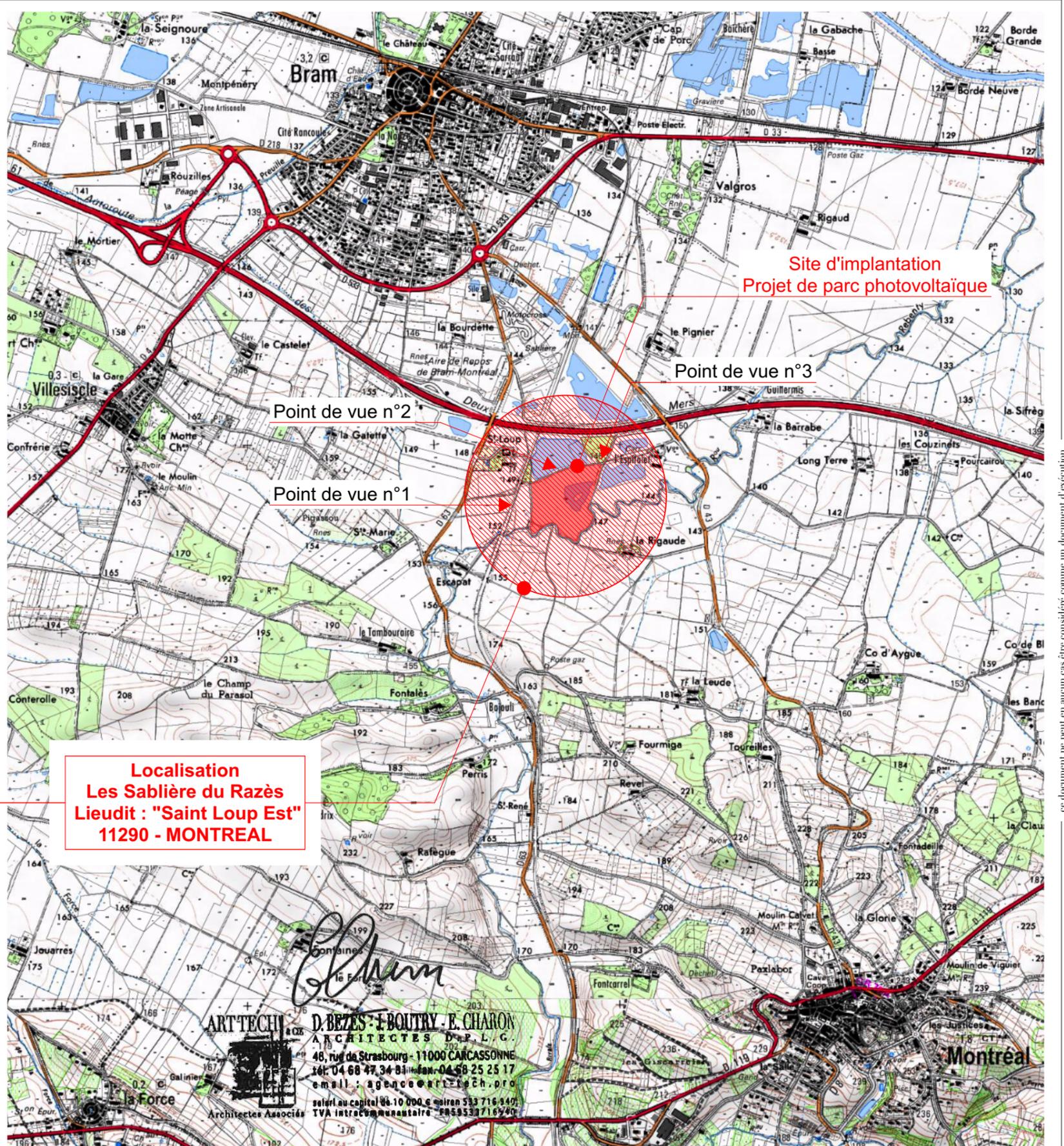


PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]
 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
 Article R*431-7
 Créé par Décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 - art. 9 JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007
 Sont joints à la demande de permis de construire :
 a) Un plan permettant de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune ;



ART TECH & Cie
 Maître d'Œuvre :
 48, rue de Strasbourg
 11000-CARCASSONNE
 tel. 04 68 47 34 31 - fax. 04 68 25 25 17
 agence@art-tech.pro

MONTREAL Énergies
 MONTRÉAL ENERGIES
 213, cours Victor HUGO - 33 130 BÈGLES

Dossier n°
643 *GS*

Plan de situation du terrain
Projet de parc photovoltaïque

Les Sablières du Razès
 Lieudit : "Saint Loup Est"
 11290 - MONTREAL
PERMIS DE CONSTRUIRE

643 PC-01
 Indice: N°01
 jeudi 20 juillet 2017

ce document ne peut en aucun cas être considéré comme un document d'exécution